



Conseil municipal de la commune de Sainte-Mère-Église

REUNION DU 15 décembre 2016

Date de convocation :

06/12/2016

Date d'affichage : 06/12/16

Le quinze décembre deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 51

Présents : 34

Votants : 38

Étaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, O. OSMONT, V. LETOURNEUR, C. JORET, D. LACOTTE, J. SANTINI, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, S. VOISIN, S. MARAIS, S. MICHEL, A. HASLEY, A. MARIE, D. CORNIERE, M. BERNARD, P. COCHET, P. AUFRAY, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, P. DELADUNE, K. LUTIGNEAUX, C. HAMCHIN, E. VOISIN, C. BROHIER, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, R. DIESNIS, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, C. KERVADEC, J-P JOUAN,

Excusés : E. AUBERT, V. BUZE ayant donné pouvoir à C. JORET, P. OLIVIER ayant donné pouvoir à M. BERNARD, L. LEFEVRE, L. CLAIRE ayant donné pouvoir à R. DIESNIS, D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K. LUTIGEAUX

Absents : W. PALFREYMAN, C. MAURER, J. AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, J-B. ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M. GAZDA, T. POULIQUEN, D. LEMAIRE

Secrétaire : C. HAMCHIN

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Intervention de Mme BROILLIARD et de M. LENOEL, co-auteurs, du projet de livre sur le camp de prisonniers de Foucarville

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant Mme BROILLIARD Anne et M. LENOEL Benoît. Il rappelle que le groupe de travail à l'origine de l'exposition sur le camp de prisonniers allemands de Foucarville, avait écarté le projet de livre en raison d'un calendrier chargé mais aussi financière. D'ailleurs, cette exposition continue de vivre, puisqu'après le musée airborne elle va s'installer en 2017 au musée d'Utah Beach. Les différentes recherches faites par le groupe de travail sont conséquentes et ont servi aux co-auteurs à l'élaboration de leur livre. Ce livre contient 112 pages et comporte 150 illustrations avec pour titre « regards croisés sur un camp de prisonniers allemands en mains américaines ». Y sont relatées les paroles des témoins d'hier et d'aujourd'hui aussi bien allemands, américains que français.

M. QUETIER propose au Conseil Municipal que la commune soit maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 37 voix et 1 abstention de devenir le maître d'ouvrage de ce livre. M. LENOEL précise qu'ils abandonnent au profit de la commune leurs droits d'auteurs.

Une consultation a été lancée auprès de trois imprimeurs. Après examen, le conseil municipal à l'unanimité, retient l'offre de l'OREP pour l'édition, l'inscription du livre dans leur catalogue et la

distribution et charge Monsieur le Maire de la négociation du contrat. M. Stéphane Voisin précise que le prix de vente envisagé par OREP est de 25 euros et que ce prix lui semble élevé au regard de ce qui se pratique généralement. M. Cotentin indique qu'il faudrait évoquer avec l'éditeur l'éventualité d'un retraitage.

138/2016 – décision modificative n°6

Des dépenses ont été engagées : d'une part pour le remplacement d'une borne incendie à Chef du Pont et l'acquisition d'une cage et chenil pour les animaux errants. En section d'investissement, il est proposé les virements de crédits suivants

article	
21568. 147 – borne incendie	+ 2 589,00 €
2188. 44 – installation chenil	+1 000,00 €
2183-137 – matériel de bureau	-3 589,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative telle que présentée.

139/2016 – décision modificative – budget annexe assainissement SAINTE MERE EGLISE

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants

article	
611- redevance assainissement	+14 000,00 €
658- charges diverses	-14 000,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative telle que présentée.

140/2016 – décision modificative – budget annexe assainissement CHEF DU PONT

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

article	
611- redevance assainissement	+1 114,00 €
6061 – eau – électricité	+2 000,00 €
658 – charges diverses	-1 114,00 €
6811-042 dotation amortissement	-2 000,00 €
203-98062 – étude	-2 000,00 €
28158-040 – autres	-2 000,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative telle que présentée.

141/2016 – remboursement anticipé prêt court Terme et virement de crédits

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt court terme a été contracté auprès de la Caisse Épargne dans le courant de l'année. Considérant que des recettes attendues ont été encaissées, il propose de procéder au remboursement anticipé du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement du prêt n° 4704523 contracté auprès de la Caisse Épargne Normandie
- décide des virements de crédits suivants :

articles	
66111- intérêts emprunt	+ 1139,00 €
022 – dépenses imprévues	-1 139,00 €
1641- emprunt	250 000,00 €
2313-142- pôle de santé	-250 000,00 €

142/2016- recensement 2017 – rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire expose :

L'INSEE impose à la Commune de SAINTE MERE EGLISE de réaliser en 2017 le recensement des habitants. La collecte débutera le 19 janvier 2017 et se terminera le 18 février 2017.

Ce recensement se déroulera sur le même mode de comptage que lors des recensements précédents, avec une seule différence, le recours à la déclaration via internet.

Les agents seront chargés de recenser les logements et les personnes permanentes dans chacun des secteurs de la Commune appelés « districts »

Le découpage de la commune fait apparaître 9 districts

- Beuzeville au Plain 1 district
- Chef du Pont 2 districts
- Ecoquenéauville 1 district
- Foucarville 1 district
- Sainte Mère Eglise 4 districts

L'embauche de 7 agents recenseurs est prévue du 4 janvier 2017 au 18 février 2017.

Ces derniers bénéficieront de deux demi-journées de formation

Les critères de rémunération des agents seront les suivants :

Bulletin individuel nombre de personnes recensées 1.85 €

Feuille de logement nombre de logements recensés 1.20 €

Demi-journées de formation 22.00 €

Frais annexes 80.00 €

L'INSEE prévoit le versement à la commune d'une dotation forfaitaire de 5 287 €, afin de lui permettre de financer en partie le travail des agents.

Monsieur le Maire propose d'approuver :

La création de 7 emplois d'agents recenseurs

Les différentes modalités de rémunération de ces derniers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le rapport du Maire et le charge, en tous points, de son exécution.

Bilan du CCAS et de la Banque Alimentaire

La parole est donnée à Mme Chantal JORET qui précise les différents groupes de travail existants au sein du CCAS composé de 17 membres.

Elle présente ensuite l'activité de la Banque alimentaire : les volumes distribués, les bénéficiaires et la classe des produits distribués. Chaque bénéficiaire paie 1 € et la collectivité 2.10 € par colis.

Les trois points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour

143/2016- Point sur dossier assurances

Une consultation a été lancée et 4 assureurs ont répondu ou partiellement répondu.

Les offres de AXA et SMACL ont été rejetées par la commission appel offres. Elle a retenu finalement l'offre de GROUPAMA mieux disant, avec des franchises moindres que la MAIF et un meilleur remboursement des biens en cas de sinistre. L'offre s'élève donc à 23 501.48 €

Le conseil municipal valide la proposition de la commission d'appel d'offres et retient GROUPAMA comme assureur à compter du 01 janvier 2017.

144/2016 - Contrat de territoire

Dans le cadre du contrat de territoire, il convient de déposer le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental : programme de réhabilitation des réseaux dans les rues Lemonnier Adrix, Beauvais, fontaine du Mont et Flandres Dunkerque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet tel que présenté, son plan de financement et sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

145/2016- Amendes de police

La commune est éligible cette année et il est proposé de demander des subventions pour les travaux prévus : rue des combattants d'AFN, quartier de Beauvais avec des aménagements permettant de sécuriser les déplacements des piétons. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police, dit que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2017.

ZA des Crutelles

Une réunion des commerçants de la ZA est prévue le 17 janvier 2017 avec la CCBDC afin de leur présenter le projet d'extension de la zone des Crutelles. Le Conseil municipal y est convié.

Lancement de l'appel d'offres : quartier de Beauvais

Monsieur le Maire informe que l'avis de publication a été lancé hier.

Collecte des encombrants

Monsieur Daniel LACOTTE donne un compte rendu suite à la réunion du groupe de travail en matière de collecte des encombrants, collecte qui reste une compétence communautaire.

Une période test sur 2017 est programmée avec collectes les 28 juin et 20 décembre sur Ste Mère-Eglise, 14 juin et 6 décembre sur Chef du Pont, 21 juin et 13 décembre sur les trois autres communes historiques.

Il est rappelé que les gravats, les déchets verts, et tous déchets recyclables (appareils ménagers) ne seront pas collectés par les services municipaux. Le Conseil Municipal suit la proposition de la commission et confirme qu'il s'agit d'un test sur une année.

Présentation de la bibliothèque de chef-du-Pont

La parole est donnée à Monsieur Stéphane VOISIN qui a visité les locaux dernièrement. Il propose dans un premier temps qu'une meilleure signalisation des lieux soit mise en place. Avec ces 11 abonnés, les bénévoles assurent des échanges entre les deux sites et Monsieur Voisin propose que ces échanges soient renforcés (livres, DVD) puisqu'il s'agit d'une seule médiathèque avec deux sites différents.

Réforme territoriale

Monsieur Quétier invite le conseil municipal au débat, sans urgence, sur la réforme territoriale.

Actuellement, les structures des alentours évoluent : la nouvelle communauté de communes du Cotentin, Carentan-les-marais qui va passer à plus de 8 000 habitants,

Il met l'accent sur la nécessité de renforcer les pôles ruraux afin de maintenir et renforcer les commerces, les écoles, les services de santé, et cela ne peut être sans l'appui des communes rurales limitrophes. C'est pourquoi en janvier, il invitera les maires des communes limitrophes pour une réflexion sur ce sujet.

Par ailleurs, au vu des compétences qui vont incomber à la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, d'ici 2020, auxquelles il sera difficile de faire face, il faudra peut-être envisager de rejoindre une autre communauté de communes, mais laquelle (st lo – cherbourg – isigny) ? Monsieur Quétier en ce qui le concerne indique sa nette préférence pour l'appartenance au Cotentin.

Aujourd'hui, il s'agit juste d'un débat, sans décision, mais Monsieur le Maire indique qu'il sera amené à revenir vers le Conseil Municipal pour connaître sa position.

Dates à retenir

20 janvier : vœux à Sainte Mère Église

26 janvier : prochaine réunion du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.